AAP « Mobilité Formation » 2019

Le conseil de la FR Bio-Environnement et Santé ouvre un appel à propositions "Mobilité Formation".

Cet AAP a pour but de soutenir le projet d'un doctorant, d'un personnel technique, ou d'un (enseignant)-chercheur (en priorité ceux en poste depuis moins de 3 ans), qui souhaite se rendre dans une autre structure à l'extérieur de Lyon pour acquérir une technique qui ne serait pas maîtrisée localement.

La dotation sera de 300 € pour un séjour en France, 600 € pour un séjour en Europe hors de France et 900 € pour un séjour dans un autre continent.

Les critères d'évaluation considérés par la FR seront (par ordre de priorité) :

- La technologie acquise doit profiter à la communauté de la Fédération et ne doit pas être redondante avec une technologie existante à l'UCBL.
- La formation ne doit pas être une collaboration masquée.
- Il ne doit pas y avoir de formation équivalente dans un site plus proche (en particulier pour les destinations outre-mer).

L'AAP ne peut pas couvrir les frais de participation aux congrès ou les missions d'acquisition de données.

Le projet doit explicitement présenter l'objectif de formation, comment il s'articule avec la problématique de recherche, et les compétences propres du laboratoire d'accueil :

1) les objectifs scientifiques
2) les verrous techniques et l'analyse de la disponibilité locale
3) l'intérêt du site de stage
4) la structure de la FR vers laquelle se fera le transfert de la technologie acquise

Le projet devra obligatoirement être signé par le directeur de laboratoire et présenté au format pdf (2 pages maxi).

Date limite de dépôt : lundi 11 février 2019 au soir

Adresse de dépôt : catherine.michel@univ-lyon1.fr

A l'issue de sa mobilité, le(la) bénéficiaire du soutien devra rédiger un compte-rendu (maxi ½ page) en indiquant notamment comment se fera le transfert de technologie.